



Comment contrer un recel successoral

Par **micHEL stephan**, le **06/10/2018** à **17:23**

Bonjour

Ma Mère , mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts a héritée de mon père il y a près de vingt ans

Mon frère et elle se sont occupés exclusivement de la gérance de l'héritage ne me laissant aucune information sur le devenir des liquidités

J ai pu quand même après de nombreuses recherches obtenir certaines informations notamment

présence d 'assurances vie d un montant très élevé pour des personnes de plus de 80 ans

vente d un garage sans mon accord et sans me mettre au courant

vente d un P E A et surtout d un compte titre sans m en informer également (je crois que cela est illégal)

Depuis 8 ans ma mère ayant des difficultés pour marcher (elle est aujourd'hui en maison de retraite)a donné une procuration a mon frère qui gère tout seul le patrimoine et refuse toujours de me donner toute information a ce sujet

La question est la suivante : Au décès de ma mère (car il semble que je ne puisse rien entreprendre avant) pourrais je mettre en route une action visant à faire reconnaître un recel successoral de la part de mon frère, ai-je suffisamment d'éléments ? Comment obliger, à un moment ou à au autre, mon frère à présenter les extraits des comptes bancaires et justifier la disparition des liquidités ?

D'avance, merci de vos conseils